



CONVENTION DE LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE D'ACQUISITION DES SCORES

Entre :

Le Comité Départemental de Haute Savoie de Tir à l'Arc
Représenté par son Président, Monsieur Maxime PIERRET
Dénommé ci-après « le loueur »

Et :

L'Association :

Représentée par son Président, Monsieur :
Dénommée ci-après « l'emprunteur »

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de matériel d'acquisition des scores par transmission radio (TRAPTA ou IANSEO).

Article 1 : L'emprunteur doit fournir les pièces suivantes :

- La convention de location de matériel complétée, datée et signée.
- La fiche de prêt, dans un délai de 5 jours maximum après la prise en charge du matériel. Fiche de prêt à retourner, signée des deux parties, par l'emprunteur à l'adresse : secretaire@archers74.fr

Article 2 : La présente convention est valable pour la saison sportive **2027 (du 01/09/2026 au 31/08/2027)**. Elle est renseignée et signée contradictoirement en début de saison. Elle précise la où les dates de prêt, le type de matériel et son état de fonctionnement, les accessoires éventuels, ainsi que les modalités d'utilisation.

Article 3 : L'emprunteur s'engage à former deux de ses membres à l'utilisation du système. L'un de ces deux membres sera le référent entre le CD74 de tir à l'arc et l'emprunteur. Cette formation sera organisée sur une 1/2 journée, par le loueur pour l'ensemble des référents. Les frais de déplacement seront à la charge de l'emprunteur.

Article 4 : Le transport est à la charge de l'emprunteur.

Article 5 : L'emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications au matériel loué. Aucune autre application ou logiciel ne pourront être installés sur le matériel loué sans autorisation écrite du CD 74 de Tir à l'Arc.

Article 6 : Le loueur ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite du matériel emprunté.

Article 7 : En cas de détérioration constatée en différentiel de la fiche matériel, il est convenu au remboursement au prix d'achat, soit aux frais des réparations à la charge de l'emprunteur.

Si le matériel a été acheté dans l'année, l'emprunteur remboursera la valeur historique d'achat (Toutes Charges Comprises). Pour un matériel acheté antérieurement, l'emprunteur remboursera la valeur résiduelle comptable, compte tenue de l'amortissement budgétaire constaté (taux d'amortissement à 33% par an).

Article 8 : En cas de dysfonctionnement, le matériel devra être immédiatement remis au loueur et sera signalé sur la fiche de prêt.

Article 9 : Le loueur met à disposition de l'emprunteur un lot de matériel destiné à l'acquisition des scores par transmission radio. à la(aux) date(s) suivante(s) :

- Du : ____/____/202__ Au : ____/____/202__

- Du : ____/____/202__ Au : ____/____/202__

Tir à l'arc

Article 10 : Le matériel est mis prêté sans contrepartie financière.

Article 11 : L'emprunteur s'engage à faire remplir la fiche de prêt par les deux parties (*Le cédant et l'emprunteur*) et la faire parvenir dans les plus brefs délais au président du CD74 de Tir à l'Arc.

Article 12 : Description du matériel.

Voir Annexes matériel.

L'UTILISATEUR SOUSSIGNÉ DÉCLARE ACCEPTER LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Fait en double exemplaires

Le : ____/____/202__

Comité Départemental
Tir à l'Arc de Haute-Savoie
Signature

Le : ____/____/202__
L'emprunteur

Signature

Nom du référent TRAPTA/IANSEO du Club :

Annexes Matériel 1

Matériel "Salle" et "Extérieur"

Quantité	Description
20	Tablettes MULTIPIX Android 4.2.2 pouces (avec chargeurs secteur et licences installées)
20	Housses de protection Port Designs pour tablettes 7 pouces
13	Smartphones GEOTEL A1 Android 7.0 (avec chargeurs secteur et licences installées)
1	PC portable ACER Aspire A515-51 (S/N NXGP4EF0107380E6463400 – Adresse MAC Wifi 64 :6e :69 :bf :b3 :55 Ethernet 64 :6e :69 :bf :b3 :56) (avec son transformateur et ses câbles, 1 souris filaire, 1 sac à dos de transport, 1 tapis de souris et 1 documentation papier). 1 adaptateur HDMI/VGA, 1 adaptateur HDMI/HDMI
1	Vidéoprojecteur ACER 91265 (S/N EYJ5301001903015015911) avec une housse de transport
1	Routeur Wifi LINKSYS WRT54GL (S/N CL7B6N202658 – Adresse MAC 48 :f8 :b3 :0e :18 :8d) (avec chargeurs secteur et 2 antennes longue portée)
1	Câble ethernet mâle/mâle bleu 1,50 mètres
1	Câble ethernet mâle/mâle noir 2,00 mètres
1	Câble ethernet mâle/mâle gris 2,00 mètres
4	Blocs multiprises électrique 8 prises équipés des chargeurs secteur des tablettes/smartphones
1	Blocs multiprises électrique 4 prises équipés des chargeurs secteur des tablettes/smartphones
1	Bloc multiprises électrique 5 prises
1	Rallonge électrique enrouleur 40 mètres 3x1,5 mm ²
1	Boîtes de rangement aluminium DEXTER 33x24x12 (avec sangle de portage) pour le rangement des multiprises équipées des chargeurs
2	Boîte de rangement aluminium 45x33x16 (avec sangle de portage) pour le rangement des tablettes. 8 tablettes par boîte
1	Boîte de rangement aluminium 45x33x16 et ses mousses préformées pour le rangement du routeur, le chargeur du routeur, les câbles ethernet du routeur et 6 smartphones
1	Boîte de rangement plastique noire et ses mousses pour le transport de 4 tablettes et 7 smartphones
15	Tabourets pliables avec leur sac de rangement

Annexe Matériel 2

Matériel "Extérieur"

Quantité	Description
20	Housses de protection contre l'humidité pour tablettes 7 pouces
1	Antenne UBIQUITI NanoStation M2 avec son système de fixation au mât
1	Coupleur 220V / Ethernet et son câble 220 V
1	Câble ethernet de 50 mètres monté sur son enrouleur
1	Rallonge électrique enrouleur 50 mètres 3x1,5 mm ²
2	Sections de mât d'antenne encastrables 1,50 mètre
2	Sangles oranges 2 mètres pour fixer le mât
1	Câble ethernet mâle/mâle 2,00 mètres
1	Câble ethernet mâle/mâle 5,00 mètres
1	Interface ethernet femelle/femelle
1	Boîte de rangement aluminium 45x33x16 et ses mousses préformées pour le rangement de l'antenne UBIQUITI, le coupleur, les 2 petites câbles ethernet, les sangles, les cavaliers de fixation de l'antenne


Comité
Départemental